

# Accompagnement VAE

## Validation des Acquis de l'expérience

Dernière mise à jour : 06/10/2021

➤ Transformer les expériences professionnelles de la personne en diplôme sans reprendre de formation !

Par la voie de la formation continue.

### 1. Prérequis

- Vous devez justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle (salariée ou non) et/ou bénévole en rapport avec la certification envisagée, soit équivalent à 1607h.
- Maîtrise de l'écrit et de la langue française indispensable (aucun diplôme obligatoire).

### 2. Objectifs

- La VAE est un dispositif permettant de faire reconnaître les compétences professionnelles acquises au cours de ses années d'activité (salariée, bénévolat, activités syndicale ou associative...).
- Elle permet ainsi de valider un titre, un diplôme ou un CQP.

### 3. Public

- Tout public, en âge d'être en activité professionnelle voire plus, quel que soit sa nationalité, son statut et niveau de formation.
- Vous devez justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle (salariée ou non) et/ou bénévole en rapport avec la certification envisagée, soit équivalent à 1607h.

Maîtrise de l'écrit et de la langue française indispensable (aucun diplôme obligatoire).

### 4. Dates

La formation se déroule par le biais d'entretiens individuels (en présentiel ou à distance selon les besoins) prévus sur la base de 1 ou 2 heures suivant le travail à effectuer et la difficulté ou la facilité du stagiaire. Au total, cet accompagnement durera 24h, sur une durée d'environ 1 an.

Les rendez-vous sont pris au fur et à mesure de l'avancée du livret 2. Le formé repart après chaque entretien avec une nouvelle date fixée en fonction de l'emploi du temps disponible du formé.

Des regroupements peuvent être envisagés avec d'autres personnes engagées dans un parcours de VAE afin de pouvoir échanger sur les différents travaux.

## 5. Contenus

### Déroulement :

1. 1<sup>ers</sup> entretiens individuels (1 à 3h) : prendre contact/ explicitation parcours, démarches administratives et compléter le livret 1 de demande de recevabilité, vérifier le livret 1.

2. Du 4<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> entretien : prendre connaissance du livret 2, démarrer la recherche des activités susceptibles d'être utilisées dans le livret 2, travail à sa rédaction. Entretiens d'explicitation, aide à la prise de conscience des différentes compétences acquises lors du métier exercé. Apports théoriques en cas de besoin afin d'affiner les écrits. Constitution du livret 2 (relecture, impression, reliure des différents exemplaires, envoi à l'organisme certificateur).

3. 20 et 21<sup>ème</sup> entretiens individuels : préparation à l'oral.

4. 22<sup>ème</sup> entretien : oral blanc face à un formateur et un professionnel du domaine d'activité concerné.

23 et 24<sup>ème</sup> entretiens individuels : re-médiation suite aux remarques faites lors de l'oral blanc par le biais d'une fiche navette complétée durant l'exercice oral. Possibilité de revenir sur certains points de connaissance afin d'éclaircir certaines situations ayant éventuellement posé problème lors de l'oral.

## 6. Méthodes et moyens pédagogiques mobilisées

Entretiens individuels d'explicitation : phase de recherche d'expérience, d'explicitation des attentes des différentes questions, mettre en lien les différents points du référentiel, corrections des écrits.

Phase de travail individuel : le candidat rédige ses activités et ses écrits à son domicile.

Des regroupements collectifs peuvent éventuellement être réalisés afin d'aborder un point particulier ou préparer l'oral.

Salle d'entretien et de travail fonctionnelle et calme.

## 7. Suivi de l'action de formation

Emargement du stagiaire à chaque rendez-vous

Attestation de fin de formation.

Une évaluation de l'action (satisfaction des participants) en fin d'accompagnement

Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan écrit).

## 8. modalités d'évaluation

Passage devant l'oral du jury d'examen (acquisition partielle ou totale du diplôme présenté). Le Lieu de passage de l'oral du jury d'examen est déterminé par l'organisme certificateur. A titre indicatif dans l'académie Nancy-Metz.

## 9. Intervenants

### Accompagnatrice VAE Référente :

MERCIER Emeline : formatrice - **accompagnatrice VAE référente** - Titulaire d'une Licence professionnelle SEFA.

### Formateurs intervenants :

BARBILLON Grégory : formateur - Titulaire d'une Licence professionnelle Gestion et Accompagnement des Parcours Personnels et Professionnels dans les Organisations.

LAIGLE Delphine : formatrice - Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur.

## 10. Conditions financières et tarifs

Le montant de la prestation d'accompagnement à la Validation de l'Acquis de l'Expérience (VAE) dépend des dispositifs mobilisés de prise en charge mobilisés - Coût de base : 1080 €

Se mettre en relation avec le secrétariat de la MFR.

## 11. Lieu de formation

Les sessions de regroupement et les entretiens individuels d'explicitation ont lieu la Maison Familiale Rurale - 178, Rue des Récollets - 88140 BULGNEVILLE

Notre établissement de formation est accessible au public en situation de handicap.

En fonction des besoins de la personne accompagnée certains entretiens individuels d'explicitation peuvent avoir lieu en distanciel.

## 12. Modalités d'inscription

Après contact avec la MFR, madame MERCIER, la référente de l'action de formation vous recontacte pour un 1er entretien téléphonique visant à vérifier l'existence des pré-requis de la formation et étudier avec vous les modalités d'inscription et de prise en charge de la formation.

## 13. Réussite et devenir des candidats à la VAE

- En 2020, 100% des personnes accompagnées ont validé le diplôme souhaité.
- Au-delà de la satisfaction personnelle des personnes ayant validé leur parcours VAE, la plupart d'entre-elles a bénéficié d'une reconnaissance au niveau de leur emploi sous la forme d'une progression salariale et ou dans leur fonction.